POUR LES PAYS ENVAHIS

L'Exonération des Loyers

Une proposition de loi de plusieurs députés du Nord

MM. Vandame, Crespel, Macares et des Rotours, députés du Nord, ont déposé la proposition de loi suivante sur les loyers de guerre en pays envahis :

Article 1er. — Dans les localités qui ont été occupées par l'ennemi ou qui ont été évacuées par ordre et sur avis de l'autorité, l'application des articles 14 et suivants de la loi du 9/3/18 et de l'art. 17 de la loi du 26/10/19, en vue de l'exonération totale ou partielle des loyers pendant la durée de la guerre et les 6 mois suivant la cessation des hostilités, sera soumise aux règles ci-après : 1. Les Commission arbitrales doivent tenir compte, tant pour admettre le droit à la réduction que pour en limiter l'étendue, de l'ensemble des charges et des revenus des locataires pendant la durée de la guerre et les 6 mois de la cession des hostilités. Toutefois les bénéfices professionnels réalisés par les sinistrés postérieurement à leur reconstitution ou à leur reprise d'affaires, n'entreront pas en ligne de compte pour le règlement des loyers ayant couru antérieurement, sauf pour ceux d'entre eux qui, au 30/6/20, seront imposables aux bénéfices de guerre; 2. En cas de sous-location ou de cession, les commissions devront régler dans un même jugement à la fois la, situation des locataires principaux des cédants, des sous-locataires et des cessionnaires, et les décisions rendues par elles à l'égard de l'un des intéressés seront acquises de plein droit aux autres.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent s'appliqueront à toutes les affaires en cours qui n'auront pas encore, à la promulgation de la présente loi, reçu de solution définitive.

Cette proposition a pour but de venir en aide aux industriels de la région du Nord, notamment aux brasseurs qui n'ont pu pendant l'occupation, ni travailler, ni tirer aucun bénéfice ou revenu des maisons nombreuses qu'ils avaient prises à *bail pour les sous-louer* à des débitants qui étaient leurs clients. C'est ainsi que 43 brasseurs de la région lilloise ont subi des pertes évaluées à 19 millions, ce qui les menace de la ruine.

L'acquisition par les communes des immeubles endommagés

UN PROJET DE LOI

Paris, 30 mars. — On a déposé aujourd'hui à la Chambre, un projet de loi tendant à faciliter l'acquisition par les communes dévastées des immeubles endommagés compris dans les plans d'alignement, et dont voici les dispositions principales :

Art. 1. — En vue de faciliter l'exécution des plans d'alignement et de nivellement dans les localités totalement ou partiellement détruites par faits de guerre, l'Etat est autorisé à racheter, par application de l'art. 46, paragraphe 6 de la loi du 17/4/19, les immeubles endommagés, compris dans les zones affectées par les alignements et à en rétrocéder la propriété à la commune. Cette faculté ne pourra être exercée que sur le vu d'une délibération conforme du Conseil municipal, approuvée par le préfet et accompagnée d'un procès-verbal estimatif, faisant connaître pour chaque immeuble, l'estimation du prix d'achat, ainsi que celle du prix de revente aux particuliers des parcelles non utilisées pour l'établissement de la voirie. Le sol des routes nationales et départementales qui traversent l'agglomération pourra, après déclassement, être cédé à la commune, à charge par elle de rendre une superficie équivalente, prélevée sur les terrains lui appartenant.

Art. 2. — Les anciens propriétaires des immeubles ou parties d'immeubles acquis par la commune et non incorporés dans la voie publique, pourront, ainsi que leurs ayants-droit, demander la reprise des terrains non utilisés, contre reversement de la portion du prix d'achat correspondant à la valeur desdits terrains. La commune pourra se refuser à effectuer cette remise, si les parties restant hors alignement font obstacle à un lotissement rationnel, ou ne sont pas susceptibles de constructions qui s'accordent avec le plan général des travaux.

La prorogation des déclarations fiscales

Les Commissions des Finances de la Chambre et du Sénat ont donné leur approbation à la prorogation de trois mois, jusqu'au 30 juin, des diverses déclarations à faire par les contribuables des régions libérées.

Cette prorogation est inscrite dans le projet de douzième provisoire qui sera discuté aujourd'hui jeudi par la Chambre.

On pense que le statut fiscal des Régions libérées pourrait être mis à l'ordre du Sénat vers le 15 avril.

ACADÉMIE DES SCIENCES

UN ÉCRAN D'AGRANDISSEMENT. — LE SYSTÈME MÉTRIQUE A L'ÉTRANGER

M. Brauly a présenté, hier, à ses confrères de l'Académie des Sciences, un appareil, inventé par M. Dussaud, qui permet de projeter sur écran, avec des dimensions pouvant aller jusqu'à neuf mètres carrés, tout objet que l'on veut examiner en détail, et cela, en utilisant simplement la prise de courant de n'importe quelle lampe d'appartement.

Grâce à cet appareil, les états-majors pourront agrandir des cartes, des vues stéréoscopiques prises en avion et qui seront projetées en relief ; les artistes, juger en place et en grandeur, sur les murs mêmes et plafonds à décorer, leur maquette peinte ou sculptée; les collectionneurs, reconnaître par un fort grossissement l'authenticité des œuvres d'art, bibelots, dentelles, bijoux, etc.; les banquiers, déceler des falsifications de billets, chèques, signatures; les médecins, étudier des plaies superficielles; les écoles, présenter à leurs élèves les transformations d'organismes vivants à une échelle démesurément agrandie.

M. Guillaume, directeur du bureau international des poids et mesures, a causé à l'Institut la plus vive satisfaction, en annonçant, d'après un télégramme qu'il venait de recevoir de M. Shirio Kikkawa, directeur du bureau des poids et mesures de Tokio, que le Parlement japonais a voté une loi portant l'adoption obligatoire du système métrique.

Il a ajouté que la Chine, le Siam, tout l'Extrême-Orient, et aussi les Etats-Unis, allaient nettement à la même adoption de notre système métrique, et souligné l'importance de cet événement.

MM. Douvillé et Termier ont communiqué des notes de géologie de MM. Depéret, de Lyon, et Joly, de Nancy, et la séance a été levée à quatre heures.

Lettre de Bruxelles

L'UNIVERSITÉ FLAMANDE ET M. DESTRÉE. — LE GOUVERNEMENT SE RÉSERVE. — LES SOCIALISTES SE TAISENT. — LES CATHOLIQUES SE DIVISENT. — LE SCANDALE DE MANAGE.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 30 mars 1921.

Vous avez noté, hier, les déclarations de M. Van de Vyvere, un des ministres dont se réclame le parti flamingant. M. Destrée, ministre des Sciences et des Arts, a fourni à son tour, des explications. Il n'a pas d'idées nettement arrêtées. Son projet n'est qu'une esquisse. C'est au Parlement qu'il laisse le soin de le mettre au point. Il n'a pas l'intention de nommer immédiatement un recteur à l'Université flamande. Il commencera par désigner un administrateur inspecteur, chargé de la besogne « de ménage ». Quant aux professeurs, il les prendra, aussi bien dans l'Université française actuelle qu'en dehors d'elle. C'est la qualité des professeurs qui fixera son choix. En ce qui concerne les frais de construction des locaux, mis à charge de la ville de Gand, M. Destrée ne cache pas sa volonté de faire intervenir l'Etat dans ces frais, si Gand, hostile au principe de l'Université flamande, la boudait en fin de compte, ce qu'il ne croit pas.

Le ministre fera le 3 avril prochain, des déclarations plus explicites dans une conférence qu'il doit donner à Truzegnies. On attend de lui, dans les milieux qui veulent le maintien de l'Université française de Gand, au moins l'affirmation d'un principe. Jusqu'ici, aucun membre du gouvernement n'a dévoilé le fond de sa pensée; personne n'ose faire voter le principe d'une Université flamande à côté de celle qui existe aujourd'hui. *Cette importante question est ajournée.* On se contente d'un moyen terme qui ne donne satisfaction à personne et dont le caractère transitoire fait naître la suspicion dans les deux groupes, active les passions et fait durer un état d'agitation aussi néfaste à l'intérêt national qu'aux intérêts linguistiques. Le gouvernement, conclut-on, fait aussi peu preuve de courage personnel que de sentiment patriotique.

A ces objurgations, le gouvernement répond que le Parlement actuel est élu pour réviser la Constitution, spécialement, et que le gouvernement préfère laisser, à une Chambre et à un Sénat qui sortiront régulièrement des prochaines élections, le soin de trancher définitivement une question aussi grave pour l'avenir du pays.

Sera-ce cette idée que M. Destrée exposera à Trazegnies? Peut-être. Mais, comme on vient de le voir, la situation est des plus délicates et l'on comprend la tactique du silence employée vis-à-vis de ce problème, par le Congrès socialiste belge.

Plus malins, en cette occasion que les catholiques, les socialistes ne se prononcent pas, se taisent le plus possible, et laissent à leurs adversaires le pénible soin de se déchirer, de s'injurier, de se menacer, pendant qu'eux-mêmes tendent toutes leurs forces unies, vers de nouvelles conquêtes. N'est-ce *pas triste en effet, de noter chez certains* prêtres et dans plus d'une école chrétienne, une mentalité qui n'a rien de commun avec la toute récente lettre de Benoit XV sur la *question des langues? Dans plus d'un milieu* catholique, on n'hésite pas à dire que le problème qui nous préoccupe n'est pas d'essence disciplinaire et que la voix du Pape n'a rien d'impératif mais est d'ordre de conseil uniquement.

Les esprits sérieux se préoccupent de cette situation, autrement grave que le scandale qui vient d'éclater dans un établissement de la Sainte-Famille de Manage. Ici, on se trouve en présence de quelques malheureux, poignée exécrable de traîtres et de déserteurs dans une immense armée d'hommes de cœur et d'âmes d'élite. Tout corps constitué a ses tares, toute religion ses renégats, toute idée ses imposteurs. Aucun homme sensé ne rendra jamais une famille innocente responsable de l'infâmie d'un des siens. La France, la Belgique, ont eu, chacune, leurs profiteurs de guerre. Ceux-ci ont-ils souillé la gloire des poilus et des jass? L'héroïsme de ceux-ci est-il diminué parce que des Belges et des Français ont été mis au poteau? Ainsi pour les *fortaits de Manage. Des brebis galeuses se* sont glissées dans un troupeau sans tâche. La justice mettra de l'ordre dans cet abus et le troupeau n'en sera que meilleur.

S...

LES GRÈVES

A TOURCOING

A la suite d'un différend d'ordre intérieur, onze contremaîtres du tissage de MM. Dreyfus-Simpson et Cie, rue des Cinq-Voies, se sont mis en grève. L'entente n'ayant pu se faire entre les parties, cette grève partielle entraîne le chômage pour 150 ouvriers de l'établissement.

NOS BRAVES

MÉDAILLE MILITAIRE

HALLUIN

— **M. Albert Labouna**, commis des douanes, ancien soldat au 9e R.I., déjà décoré de la Croix de guerre, à l'ordre de la Division.

DÉCORATIONS POSTHUMES

WATTRELOS

— **M. Bernard Villeghe**, soldat au 215e R. I., dont les parents habitent rue de Strasbourg : « Soldat remarquable par son courage et son dévouement. Blessé grièvement à son poste de combat en Belgique. Mort des suites de ses glorieuses blessures en 1914. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

HALLUIN

— **M. Henri Geerland**, soldat au 155e R.I., dont la famille habite rue d'Alma, 22 : « Brave soldat. Belle conduite au feu. Est tombé mortellement frappé, le 6 octobre 1915, près de St-Hilaire-le-Grand. »

— **M. J.-B. Alphonse Liebaert**, soldat au 109 R.I., dont la famille habite quartier Sébastopol, 3 : « Bon et brave soldat. A été grièvement blessé, le 5 mai 1918. Est mort pour la France, des suites de ses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

— **M. Cyrille Delannoy**, soldat au 166e R.I., dont la famille habite chemin de Linselles, 199 : « Glorieusement mort pour la France, le 17 juillet 1915, après avoir donné, au cours d'une période de deux combats, toute la valeur de son héroïsme et de son dévouement. A été cité. »

L'AFFAIRE MARTINAGE

Martinage vient à nouveau de solliciter sa *mise en liberté provisoire en adressant directement* cette fois sa requête au Ministre de la Guerre.

L'inculpé s'élève contre le substitut chargé de l'instruction et invoque, pour sa mise en liberté, des raisons d'ordre commercial.

D'autre part, M. le lieutenant Zwilling, qui instruit l'affaire, et qui se trouve actuellement en permission, vient d'être rappelé.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 31 MARS :

Aujourd'hui, sainte Cornélie ; demain, saint Hugues.

90e jour de l'année.

Soleil Lever, 6 h. 33; coucher, 19 h. 18.

Lune : Dernier quartier du 31. Nouvelle lune, le 8.

Caisse d'Epargne : Séance de versements et de remboursements de 9 h. à 10 h. 30.

Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses Cantons

CARNET DE NOTES

L'Union Nationale et Républicaine nous prie d'insérer cet extrait de son carnet de notes :

« Tous les hommes sont intéressés à la bonne gestion des affaires publiques, mais nul ne l'est plus que l'homme marié et le père de famille. Or, on peut dire que, à l'heure actuelle, la France est un pays gouverné par des célibataires et des gens sans enfants. Ce n'est point un état normal. »

Abbé Lemire, député.

« Il paraît très rationnel de donner de plein droit deux votes à l'homme marié et d'ajouter un vote supplémentaire pour chaque nombre déterminé d'enfants, par exemple pour deux enfants. »

Edmond VILLEY,
Professeur de l'Université de Gand.

« Le vote familial seul est équitable, puisqu'il constitue et qu'il organise le vrai suffrage universel : il y a 38 millions de Français, il doit y avoir 38 millions de suffrages. D'autant plus que celui qui a le plus d'intérêt à ce que la France soit bien gouvernée, c'est celui qui a le plus longtemps à vivre, c'est l'enfant. »

Georges ROSSIGNOL,
Inspecteur d'Académie.

L'état des travaux à Barbieux

Comme il a déjà été dit, la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing avait à modifier ses lignes à l'extrémité du boulevard de Paris, *afin de supprimer* l'enchevêtrement de rails qui existait à cet endroit. Cette modification est faite depuis quelques jours déjà. L'entrée du Parc n'est à présent coupée que par une seule voie ferrée qui servira sitôt les trolleys raccordés au trafic de la ligne K (Crétinier-Barbieux) pour l'aller et le retour, comme aussi pour le retour des tramways de la ligne A-B (Grand'Place-Avenue des Villas).

Les tramways n'ont pu jusqu'à présent, atteindre leur point terminus; ils le pourront dès aujourd'hui, à moins d'imprévus. A cet effet, ces deux derniers jours, des ouvriers électriciens ont travaillé au raccordement des trolleys devant fournir le courant sur le trajet du boulevard de Douai et au-delà.

Quant aux tramways Mongy, le service est à présent complètement établi sur le parcours de l'Avenue Jean-Jaurès où, sans heurts ni cahots, roulent les voitures.

En ce qui concerne l'Avenue Le Nôtre, les anciennes voies de tramways disparaissent *déjà et incessamment vont être entrepris les* travaux d'établissement des voies cyclables et de la piste cavalière.

La réduction des tarifs des bureaux de Conditionnement

Nous apprenons que les Administrations des Bureaux de Conditionnement de Roubaix, Tourcoing, Fourmies, Reims et des autres centres laniers vont soumettre à l'homologation de l'Autorité supérieure des modifications aux tarifs de toutes les opérations qu'effectuent ces Bureaux, comportant, sur les prix actuels, des réductions variant de 12 à 30 0/0 suivant les opérations.

Ces tarifs nouveaux ne pourront entrer en vigueur qu'après leur approbation par le Comité Consultatif des Arts et Manufactures et le Ministère du Commerce, ce qui nécessitera un certain délai.

Une conférence d'hygiène pour les conscrits de la classe 1921

Sous les auspices de la Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix, une conférence sera donnée aux conscrits le jeudi, 31 mars, à 20 heures, rue du Vieil-Abreuvoir, 33 bis.

Un docteur en médecine y traitera les conseils d'hygiène physique et morale les plus propres à conserver la santé pendant le service militaire.

Tous les conscrits de la classe 21 ainsi que les ajournés des classes précédentes sont instamment invités à cette causerie qui leur sera d'un grand intérêt.

POUR LES CHOMEURS

La souscription du Bureau de Bienfaisance

22e LISTE

Total des 21 listes précédentes, 90.968 fr. 30.

M. Georges Lehoucq, 37, boulevard de Beaurepaire, 500 fr. — Le Personnel de la Maison G. Lehoucq, 37, boulevard de Beaurepaire, 235 fr. 50. — M. Emile Bourgois, entrepreneur, 30, rue du Trichon, 200 fr. — Le Personnel employé et ouvrier de la Maison Emile Bourgois, 67 fr. — MM. Haustrate et Cie, mécaniciens à Wattrelos, et leur personnel, 476 fr. 50. — Quête faite par le Club Athlétique, rue Turgot, 77, au cours d'une fête sportive organisée par MM. Félix Delcroix, Charles Plomercq et Emile Dubois, 89 fr. 30. — Brasserie « Union Saint-Amand », rue Copernic, 100 fr. — Le Personnel employé et ouvrier de la Brasserie « Union Saint-Amand », 42 fr. — M. A.-E. Demeester, fondeur, boulevard de Belfort, 100 fr. — Le Personnel de la Maison A.-E. Demeester, fondeur, 28 fr. 90. — M. Louis Winants, fabricant de sacs, 108, boulevard de Beaurepaire, 200 fr. — Le Personnel de la Maison Louis Winants, 84 fr. — MM. Joseph Dehaene et Cie, fonderie, 3, rue Boucicaut, 50 fr. — Le Personnel de la Maison Joseph Dehaene et Cie, 26 fr.

Total des 22 listes, 90.139 fr. 80.

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles, **VENTE LIBRE** de : Beurre de Normandie, 14.50 le kilo; Confitures, 1.40 et 2.50 le pot; Chocolat exquis, 1.60 les 250 gr.; Fromage de Hollande, 9.00 le kil.; Margarine, 7.50 le kil.; Brosses diverses de tous prix.

N.-B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

CUIRS. — Semelles pour femmes, 2.25 la paire; talons pour hommes, 1.00 la paire; talons pour femmes et pour enfants, 0.75 la paire; demi-semelles « Palla », 0.75 la paire.

POMMES DE TERRE DE MERVILLE, 1re choix 1 fr. les 5 kil. Vente libre. Entrée au milieu des Halles.

Mme Eugène MATHON-MOTTE RÇOIT LA MÉDAILLE D'ARGENT DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE. — Nous relevons avec plaisir au « Journal officiel » que le gouvernement français vient de décerner la Médaille d'argent de la Reconnaissance française à Mme Eugène Mathon-Motte, dont le dévouement à toutes les œuvres sociales, et particulièrement à celles de secours aux blessés et malades, a produit de si beaux résultats.

Voici la citation de Mme Eugène Mathon :

Infirmière diplômée, est allée soigner les blessés près d'Arras ; faite prisonnière à Vaulx-Vraucourt fin septembre 1914 ; relâchée le 11 octobre, retourna à Roubaix. Emmenée comme otage le 1er novembre 1916, y resta jusqu'au 20 avril 1917. A, pendant ce temps, soigné les prisonniers malades.

Vice-présidente du Comité de la Croix-Rouge (Section de Roubaix) depuis de nombreuses années, Mme Eug. Mathon, a organisé, dès la déclaration de la guerre, toutes les ambulances qui sont passées, en 20 jours, de 50 à 620 lits.

Lors des combats aux environs d'Arras, n'écoutant que son dévouement, elle est allée soigner, en août 1914, les blessés français près de cette ville, puis à Moislins, où elle est restée durant quinze jours. Elle obtint là le concours du service sanitaire ennemi pour nos blessés et aussi leur ravitaillement par autos, en médicaments, vivres, objets de pansement, dont ils étaient dépourvus.

Le 27 septembre 1914, alors qu'elle allait chercher des blessés français, Mme Mathon fut faite prisonnière à Vaulx-Vraucourt. Emmenée avec Mlle Mathon, sa fille, à Péronne, elle resta pendant huit jours dans la salle d'opérations avec les chirurgiens allemands, puis se consacra aux soins des blessés français et aussi de la population des villages avoisinants évacués dans cette ville. Ces malheureux *se trouvaient dans le plus grand* dénuement.

Mme Mathon fut relâchée le 11 octobre 1914 et eut la charge des blessés ennemis à l'ambulance Saint-Louis jusqu'en juin 1915. Quelques mois après, le 15 octobre, elle assuma la direction du Dispensaire-Ecole où son activité inlassable organisa les cours d'infirmières et d'auxiliaires. Ils eurent un tel succès qu'à l'heure actuelle plus de cent jeunes filles ont leur diplôme. Presque toutes se sont dévouées au Dispensaire et dans les ambulances. Quant à celles qui purent évacuer, elles s'employèrent dans les œuvres d'Evian, au service des rapatriés.

Le 1er novembre 1916, Mme Mathon fut emmenée comme otage à Holzminden où, jusqu'au 20 avril 1917, elle est allée, à l'infirmerie, soigner les prisonniers malades, dans la mesure tolérée par l'autorité allemande.

Dans toutes les circonstances, Mme Mathon fit preuve du plus grand dévouement et fournit une somme de travail considérable.

Depuis l'armistice, elle s'est toujours employée aux œuvres d'après-guerre et, comme membre de la Commission départementale de la Natalité, *s'occupe très activement de toutes* les questions d'hygiène.

Nous présentons à Mme Eugène Mathon nos plus respectueuses félicitations.

GREFFE DE LA JUSTICE DE PAIX. — Nous apprenons avec plaisir que M. Duthy, ancien greffier de la Justice de paix de Roubaix-Nord est *nommé greffier honoraire.*

HALLE FLIPO. Beurre recommandé 14.50, fin 13 fr. Fromages Hollande gras 9 fr. Vieux 12 fr. Gruyère 13 fr. Crêmes 8 et 10. Beau choix pain d'épices 3.50 et 4 fr. le k. Excellent vin rouge 1.25. Café 8.50. Chocolat 6 fr. 71949d

LE CHARBON POUR LES CHOMEURS. — Le Bureau de Bienfaisance nous prie d'insérer :

Les marchands de charbon qui ont accepté de livrer le charbon aux chômeurs pour le compte du Bureau de Bienfaisance sont prévenus que les tickets seront remboursés le samedi matin, 2 avril, de 8 h. ½ à 11 heures, 119, rue Pellart.

Les tickets non présentés ce jour-là ne pourront être remboursés qu'au nouveau prix qui sera fixé par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

DIAMANTS. L. Bélot, r. Alma, 69, est achet. beaux brillants, bijoux or, argent. Discrét. 71883

LA CHAMBRE SYNDICALE DU TISSU. — Dans une dernière réunion, le « Syndicat des Négociants en Tissus de Roubaix » a décidé, à l'unanimité de ses membres, de remplacer la dénomination de ce groupement par celle de « Chambre Syndicale du Tissu. »

Ce syndicat professionnel avait été, en 1919, réorganisé et, à ce jour, avec ses 72 firmes adhérentes, il représente la plus grande partie du négoce roubaisien.

POURQUOI CONSERVER UN MIROIR PIQUÉ quand il est si facile de le faire réargenter chez M. Roger Goffin, 47, rue Sébastopol. 70440

VICTIME DE LA GUERRE. — Les funérailles de M. Jean Deltanche, membre de la Section des Mutilés de Roubaix, décédé des suites de maladie contractée au front, auront lieu vendredi 1er avril. L'Union Nationale des Mutilés prie ses membres disponibles d'y assister.

Assemblée à la maison mortuaire, à 7 h. 45, rue Meyerbeer, cour Despreta, 3, ou à l'église Saint-Joseph, à 8 heures.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — MM. les percepteurs paieront le samedi 2 avril, de 9 h. à 11 h., dans leur perception respective, les allocations journalières afférentes à la période du 2 au 31 mars. Se munir du livret militaire des jeunes gens de la classe 1919 rentrés dans leurs foyers.

VOL DE BOIS. — M. Buchart, commissaire de police du 5e arrondissement a fait transférer mercredi à la maison d'arrêt de Lille, Charles Vancauteren, 13 ans, demeurant 1, rue de Sévrigné, qui avait été pris en flagrant délit de vol de bois dans une maison inhabitée rue Papin.

EN TOMBANT SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Un habitant de la rue de Lille, 75, à Mouvaux, M. Henri Vandenbrouck, emballeur, 64 ans, est tombé sur la chaussée, rue de Naples, par suite d'un faux mouvement, mardi vers 20 heures.

L'ouvrier emballeur s'est fait une entorse au pied gauche ; il a été admis à l'Hôpital de la Fraternité après avoir reçu les soins de M. le docteur Dispa.

DANS LA POLICE. — M. E. Toulemonde, agent de police hors classe, est promu sous-brigadier, à partir du 1er avril.

LA DANSE EST INTERDITE. — Des procès-verbaux ont été rédigés à la charge de Mme Rosalie Van de Wastyne, cabaretière, 27, boulevard de Belfort, et M. Oscar Vermeulen, 40, cabaretier, rue Decrème, 46, pour avoir laissé danser sans autorisation dans leur débit.

MENUS FAITS. — Des procès-verbaux ont été rédigés pour : ivresse, défaut de plaque d'identité, attelage irrégulier de chien et excès de vitesse.

WASQUEHAL

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — La prochaine réunion générale aura lieu le dimanche 3 avril, à 16 h., *dans la salle des fêtes de la Mairie.*

Les adhérents désireux de présenter des vœux ou questions sont priés de les adresser par lettre au siège de la section avant le 2 avril.

La Commission adresse un pressant appel aux membres qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation de 1920 et les prie de se mettre en règle avant la réunion, faute de quoi ils seront considérés comme démissionnaires.

Le contrôle sera ouvert à 15 h. 30 pour la perception des cotisations de 1921 et la remise des cartes de pharmacie mutualiste.

Une brillante tombola sera tirée entre tous les membres présents à la réunion et à jour de leur cotisation de 1921.

Les membres des sous-sections du Capreau et de Flers-Breucq sont cordialement invités à cette réunion. Se munir de la carte d'adhérent qui sera strictement exigée à l'entrée.

COMME DU BEURRE « ERA »
aux fruits d'Orient. Dépôt H. Cornette, 10, Gde-Place, Tourcoing

WATTRELOS

SOYEZ EN RÈGLE POUR VENIR EN FRANCE. — MM. les inspecteurs de service à la frontière (bureau de la Hussarde), pour la vérification des passeports, ont refoulé, dans la matinée de mercredi, 25 voyageurs et 35 ouvriers venant de Belgique, qui ne possédaient aucun papier en règle pour franchir la frontière.

La Brasserie Coopérative l' « Union des Trois Villes »
pour lutter contre la vie chère
livre actuellement ses vins renommés à 10°5
vendus avec ristournes
ROUGE DE TABLE à 1 fr. le litre
BLANC SUPÉRIEUR à 1 fr. 80 le litre.
droits en plus
qualités habituelles, garantis purs. 71760

LANNOY

LYS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Lucien Duponchelle, 23 ans, ouvrier tanneur, à la tannerie de M. Poullier, a eu le pouce écrasé par un bac en zinc au cours de son travail. 12 à 15 jours de repos. Docteur Wiot.

RESULTATS D'ADJUDICATION. — Fourniture des imprimés pour la Mairie (5.000 fr). — M. Dervaux, de Marcq-en-Barœul, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 26 pour 100.

Fournitures classiques, (7.300 fr.). — M. Dervaux, adjudicataire avec un rabais de 24 pour 100.

Fourniture des livres de prix, (4.000 fr.). — M. Gachie, de Lille, adjudicataire, avec un rabais de 35 pour 100.

SAILLY

A LA MÉMOIRE DES BRAVES. — Voici la liste des enfants de Sailly-lez-Lannoy *morts pour la France pendant la Grande* Guerre, et dont les noms seront inscrits sur le monument patriotique :

Brunin Arthur, Clermont Auguste, Dassonville Casimir, Dassonville Fernand, Debergue Albert, Delacroix Jules, Delacroix Prosper, Dal Charles, Delannoy Paul, Delnet Raymond-Joseph, Deschamps Arthur, Dumont Jules, Goube Lucien, Houfflin Charles, Lefebvre Alphonse, Lefebvre Charles-Daniel, Lefebvre Fernand, Lefèvre Emile, Lepève Agathon, Leplat Emile, Locquinier Alfred, Robin Ferdinand, Ryckwaert Alfred, Spriet Albert, Thieffry Louis, Vancoppenolle Henri, Vochelle Emile, Willaume Charles, Collinet André, décédé le 22 novembre 1919, suites de blessures.

Les familles qui auraient des observations à faire au sujet de l'orthographe des noms sont priées de se présenter à la Mairie, au plus tôt.

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira samedi 2 avril, à 19 h. 30. A l'ordre du jour : Nomination des délégués pour la revision des listes électorales du Conseil des prud'hommes. — Demande de trophées de guerre ; frais de transport. — Subvention de la commune pour secours de chômage. — Fête nationale de Jeanne d'Arc. — Demande d'avance pour le monument patriotique. — Marché pour fournitures scolaires.

ANNAPPES

CHIFFRE D'AFFAIRES. — On nous prie d'insérer :

« Les intéressés peuvent se présenter le vendredi 8 avril, chez MM. Amout, Grand'Rue, et Delcourt, Grand'Place.

» La licence sera reçue en même temps. Les personnes de l'Hempempont et du Marchenelles peuvent payer chez M. Duquesne, cafetier à l'Auberge de l'Hempempont. »

WILLEMS

L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES sera perçu samedi 2 avril, de 7 h. 30 à 9 h. 30, chez M. Esquerre, et chez Mme Agache-Duforment.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES CHOMEURS. — Un ouvrier anonyme qui travaille, 10 fr.; Jules Béghin, garde-champêtre, 5 fr.; Lemaire-Mouchart Henri, 50 fr.; l'orchestre du bal de Pâques à la Maison Commune, 15 fr.

CYSOING

LOUVIL

UN NEURASTHENIQUE SE PEND. — Dans la matinée de mardi, M. Charles Dessaut, 25 ans, ancien poilu ayant fait toute la campagne, s'est pendu au pied de son lit dans une crise de neurasthénie.

Le malheureux, qui ne jouissait plus de toutes ses facultés mentales, avait manifesté depuis quelque temps déjà l'intention d'en finir avec la vie.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, JEUDI 31 MARS :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 14 h. à 16 h.

Bibliothèque catholique, 8, rue des Orphelins : de 14 h. 30 à 16 h.

Théâtre municipal : A 20 h., « La Poupée ».

POUR LES CONSCRITS DE LA CLASSE 1921. — Nous recevons la communication suivante :

Des conférences préparatoires à la vie militaire s'ouvriront, jeudi 31 mars, pour les jeunes gens qui vont partir sous les drapeaux dans quelques jours. Elles auront lieu au Cercle Notre-Dame, 2, rue de la Latte, jeudi et vendredi, à 8 heures ; samedi, à 3 heures et à 6 heures. Elles se clôtureront, dimanche matin, par une messe de communion.

Le Cercle sera ouvert aux jeunes gens qui désirent suivre ces conférences une demi-heure avant chacune d'elle et tout l'après-midi du samedi.

DÉPART DE LA CLASSE. — N'oublies pas qu'une bonne montre est nécessaire au soldat. La Bijouterie des Francs, 170, rue de Dunkerque, vous la vendra avec les meilleures garanties. 71964

CHEZ LES « PRÉVOYANTS DE L'AVENIR ». — Une assemblée générale de la 293e section aura lieu, dimanche 10 avril, à dix heures, au siège, Café de l'Hôtel de Ville.

La quatrième recette se fera le dimanche précédent, 3 avril, de neuf heures trente à onze heures trente.

BEURRE EN BOITES. Gde arrivage. Nouvelle baisse. Santelmann, 1, rue Havré. 71941

BLESSÉ DANS UN CHANTIER. — Sur le chantier de M. Jules Bourgois, entrepreneur, rue de la Croix-Rouge, un manœuvre, M. Jean-Louis Provoyeur, 43 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge, a eu le pied gauche pris entre la poulie et la courroie d'une machine à mortier. Transporté à l'Hôpital civil, l'ouvrier a dû subir l'amputation des articulations de deux orteils. Le praticien lui a prescrit un repos de deux mois.

MÉNAGÈRES soucieuses de votre santé et de vos intérêts, demandez LA SIAMOISE, chicorée extra de préparation spéciale. 69962

FAITES POINÇONNER VOS POIDS ET MESURES. — Plusieurs contraventions ont été relevées ces jours-ci, sur le marché, pour usage de poids, mesures ou balances non poinçonnés.

DÉMÉNAGEMENTS, tapissières autom. Vidanges Isodores Hri DAEL, r. Nationale, 19, Tg. 512

COMITÉ DES FÊTES DU BLANC-SEAU. — La réunion qui devait avoir lieu ce soir, à 8 h., est reportée à jeudi prochain 7 avril, à 8 heures, au groupe municipal, pour l'élection de la Commission administrative.

VOL DE CHARBON. — Nous avons annoncé une arrestation pour vol de charbon. L'inculpé habite au numéro 6 et non au numéro 9 du quai de Gravelines.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Aux Ateliers St-Eloi, un tourneur, M. Jules Lallemand, 33 ans, domicilié à Mouveron, rue de la Station, a eu le bras gauche entraîné par la pièce qu'il travaillait sur le tour. Il en est résulté des plaies contuses, graves, à l'avant-bras. M. le docteur Desfosses a prescrit un repos d'un mois à l'ouvrier.

— Aux établissements de MM. Masurel frères, une soigneuse, Mlle Madeleine Ceuninck, 19 ans, rue de Gand, cour Boesut, 8, a reçu un coup de manivelle à l'œil gauche, en déclenchant la pression de son métier. Le docteur a constaté une violente contusion des régions palpébrales gauches et du globe oculaire. Sous réserves de complications, un repos de trois semaines lui a été prescrit.

— A la filature de coton de MM. Desurmont et Cie, rue du Cymbale, un soigneur de cardes, M. René Deschamps, 26 ans, 82, rue de Courtrai, s'est fait une forte hémathose au genou gauche. Vingt jours de repos.

MENUS FAITS. — Contravention a été relevée à la charge d'un cabaretier, pour fermeture tardive de son débit, et d'un automobiliste, pour défaut d'éclairage à l'arrière de sa voiture.

MOUVAUX

ALLAITEMENT MATERNEL. — Allocation mensuelle. — Paiement samedi 2 avril, à 9 h., au bureau du receveur municipal, à la Mairie.

MARCQ-EN-BARŒUL

ECRASÉ ENTRE DEUX VOITURES. — Au dépôt des tramways Mongy, un électricien, Georges Baussière, 44 ans, demeurant 27, rue Saint-Victor, à La Madeleine, a eu le genou gauche comprimé entre deux tampons en décrochant une remorque.

RONCQ

L'ALLAITEMENT MATERNEL. — Les personnes titulaires de la prime d'allaitement maternel sont invitées à se présenter à la Recette municipale, le jeudi 31 mars, de 9 à 15 heures, afin d'y retirer leur allocation.

HALLUIN

TAXES D'ABATAGE ET SUR LES VIANDES FORAINES. — Le Conseil municipal, par délibération du 26 février 1921, a décidé :

...1° Que la taxe d'abatage des animaux sacrifiés dans l'abattoir, serait portée de 2 centimes à 5 centimes par kilogramme de viande nette;

2° Et que la taxe pour droit de visite ou de poinçonnage des viandes foraines serait élevée de 1 centime à 3 centimes par kilogramme de viande nette.

En ce qui concerne les viandes foraines arrivant par la Gare et destinées à être enlevées par les bouchers du dehors, appartenant au Syndicat local des bouchers, lesquelles ne font, par conséquent, qu'un passage à Halluin, et n'y sont pas consommées, la taxe restera comme autrefois, de 1 centime.

Ces nouvelles taxes seront mises en recouvrement à partir du 1er avril prochain.

LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE. — La médaille d'argent de la reconnaissance française est décernée à M. Louges, qui a assuré le ravitaillement pendant l'occupation, avec un zèle inlassable, et subi, pendant deux ans, une dure captivité en Allemagne.

LILLE

CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE. — La Chambre de commerce de Lille ouvrira à partir du début d'avril les locaux particuliers de la nouvelle Bourse réservés aux abonnés. Ces locaux comportent une salle de cote et de conversation, un salon de correspondance, un vestiaire et une salle de téléphone où les abonnés pourront téléphoner gratuitement en ville et utiliser plusieurs cabines interurbaines contre le rem